

le 14 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 DASES 435G Subvention à l'association Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées " V.P.H" (95100 ARGENTEUIL).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association « Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées » (V.P.H.) sise 2, rue Montesquieu à Argenteuil (Val d'Oise) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2 500 euros (2011_06361) est attribuée à l'association « Visiteurs pour les Personnes Hospitalisées » (V.P.H.) (X02258- SIMPA 70941) sise 2, rue Montesquieu à Argenteuil (Val d'Oise), au titre de l'année 2011.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, rubrique 429, ligne DF34005 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2011 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.